

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**06 MARS 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 06 MARS 2019, à 18 h 35**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
Mme France Marion	, mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
Mme Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

Mme Claire Bolduc , préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
Mme Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
Mme Jessica Morin-Côté	, greffière et secrétaire-trésorière adjointe
Mme Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire- trésorière

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 35.

**03-19-077A**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 35  
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**03-19-078A**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER  
2019.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2019 ayant été remis ou transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.
- **QUE** soit retiré de la résolution intitulé « Arrérages de taxes en 2018 en territoire non organisés » le matricule 9884-87-7871, car il n'existe plus de créance sur ledit matricule.

**Information** **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

1<sup>re</sup> partie

Aucune question de l'assistance.

**Information** **FLI et FLS – OCTROI DE PRÊTS/SUIVI DE DOSSIERS – FLI 2019-04.**

Le Comité administratif a pris acte de la demande exprimée par le Comité Finance.

**03-19-079A** **FLI et FLS – OCTROI DE PRÊTS/SUIVI DE DOSSIERS – FLI 2019-05.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Finance;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt de 13 000\$ au dossier FLI 2019-05,

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**03-19-080A** **FLI et FLS – OCTROI DE PRÊTS/SUIVI DE DOSSIERS – FLI 2019-01.**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Finance;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** deux prêts relève de 20 000\$ au dossier FLI 2019-01, pour un total de 40 000\$,

La directrice générale – secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**Information** **FLI et FLS – OCTROI DE PRÊTS/SUIVI DE DOSSIERS – FLI 2010-10.**

Le Comité administratif prend acte de l'évolution de ce dossier.

**Information** **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 26 février 2019, la disponibilité du FLI est de 1 054 111,86 \$ et celle du FLS de 271 416,38 \$.

**03-19-081A** **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE VILLE-MARIE À SON RÈGLEMENT DE PIIA (RÈGLEMENT N° 538, ADOPTÉ LE 18 FÉVRIER 2019).**

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le Comité administratif (CA) de la Municipalité régionale de comté;

**ATTENDU QUE** la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de PIIA n° 354 présentement en vigueur pour assouplir les critères exigés pour la construction de maisons sur la rue de la Montagne;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et unanimement résolu

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 538, adopté le 18 février 2019 – PIIA).

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 538 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement :** 18 février 2019

**Date de réception à la MRCT :** 20 février 2019

**Information      OCTROI D'UN MANDAT À UN ÉVALUATEUR PRIVÉ POUR ÉVALUATION D'UN TERRAIN À LANIEL.**

Ce point sera reporté à une séance ultérieure.

**03-19-082A      DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE-AUTORISATION DU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE.**

**CONSIDÉRANT** les besoins identifiés, soit l'acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT) et d'un véhicule, par la MRC de Témiscamingue en vertu de la délégation des baux et de l'évaluation municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** des approches auprès de différents organismes ont été faites dans le passé et qu'ils ne répondaient pas aux besoins complets de la MRC et offraient des prix élevés;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité administratif/commission d'aménagement par la résolution n° 10-18-346A;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du conseil de la MRC du 17 octobre 2018, résolution 10-18-375, le conseil de la MRC a autorisé le lancement d'appel d'offres pour l'achat d'un véhicule électrique et d'un véhicule tout-terrain;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas nécessaire de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain, car celui-ci a une valeur estimée de moins de 25 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et unanimement résolu

- **D'AUTORISER** la publication d'un appel d'offres sur invitation, conformément aux dispositions du Code municipal et à la Politique contractuelle de la MRCT, pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

**03-19-083A      PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ (PMD) 2019-2022 - AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UN PROJET.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue est impliquée à plusieurs niveaux dans une démarche partenariale, regroupant les grands acteurs socio-économiques du territoire et ayant pour principal mandat l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel de propositions 2019-2022 du Programme *Mobilisation-Diversité*, cadre parfaitement avec l'objectif ultime du plan d'action de la Planification stratégique, soit celui d'inverser la tendance démographique et d'attirer ainsi 500 nouvelles personnes sur le territoire du Témiscamingue, au cours des 3 prochaines années;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de propositions 2019-2022 du Programme *Mobilisation-Diversité* du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.
- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout formulaire ou lettre requise pour le dépôt de la demande.

### **03-19-084A**

#### **ENTENTE « PROGRAMME CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC » - AUTORISATION POUR SIGNATURE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'accord du conseil de la MRC pour soutenir financièrement le projet « Programme Cadets de la Sûreté du Québec » via le volet 3 du Fonds de développement des territoires (FDT) 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet égard, une entente doit être signée entre la MRC de Témiscamingue et la Sûreté du Québec;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par Mme France Marion  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète et la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, « L'entente refondue de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec » pour 2019.

### **03-19-085A**

#### **GESTION DES RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui occupait le poste a quitté ces fonctions le 1er février 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**un affichage de poste a été fait sur Emploi Québec, Jobboom, sur le site internet et le Facebook de la MRCT;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues ont eu lieu le 25 et 26 février dernier;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Damien Renouis, à titre de technicien en géomatique:

- Selon la politique salariale en vigueur, classe 3, échelon 10
- Entrée en fonction : le 25 mars 2019

Monsieur Renouis est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie.

**03-19-086A**

**GESTION DES RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME.**

**CONSIDÉRANT QU'**une entente intermunicipale concernant la mise en commun d'une ressource en urbanisme a été signée;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est responsable de l'embauche de la ressource, qui a été autorisée par la résolution no 01-19-014A;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues d'embauche ont eu lieu les 14-15-20 et 21 février 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Mme Cécilia N'Dri, à titre de technicienne en urbanisme:
  - Selon la politique salariale en vigueur, classe 6, échelon 6
  - Entrée en fonction : le 25 mars 2019

Madame N'Dri est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 40 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein, avec possibilité de renouveler le contrat après trois ans;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers.

**03-19-087A**

**GESTION DES RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN TOURISME.**

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de la MRC de Témiscamingue ont exprimé un besoin pour une ressource en tourisme pour le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est responsable de l'embauche de la ressource, qui a été autorisée par la résolution no 01-19-015A;

**CONSIDÉRANT QUE** des entrevues d'embauche ont eu lieu le 22 février 2019;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Julien Van Simaey, à titre d'agent de développement en tourisme:
  - Selon la politique salariale en vigueur, classe 4, échelon 8
  - Entrée en fonction : le 25 mars 2019

Monsieur Van Simaey est assujéti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein, avec possibilité de renouveler le contrat après un an;
- Lieu de travail : bureau de Laverlochère-Angliers.

### **03-19-088A**

## **GESTION DES RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) SECRÉTAIRE DE DIRECTION.**

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui occupait le poste a quitté ces fonctions le 11 février 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce poste est un remplacement de congé maternité (durée restante de 10 mois);

**CONSIDÉRANT QU'**une candidate a mentionné son intérêt et qu'une rencontre a eu lieu avec elle;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M<sup>me</sup> Catherine Poulin, à titre de secrétaire de direction;
  - Selon la politique salariale en vigueur, classe 5, échelon 2
  - Entrée en fonction : le 7 mars 2019

Madame Poulin est assujétié à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : bureau de Ville-Marie

**03-19-089A**

**GESTION DES RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation pour l'affichage du poste d'inspecteur des matières résiduelles a été donnée le 13 février (résolution n° 01-19-038A);

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'emploi a été publiée sur le site d'Emploi-Québec, ainsi que sur le site et le Facebook de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**une entrevue d'embauche a eu lieu les 27 février dernier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Deny Poitras, à titre d'inspecteur des matières résiduelles;
  - Selon la politique salariale en vigueur, classe 3, échelon 7;
  - Entrée en fonction : le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Monsieur Poitras est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- 32 heures par semaine (4 jours/semaine) du début avril à la fin octobre et à raison de 8 heures par semaine (1 journée/semaine) du début novembre à la fin mars;
- Poste contractuel
- Son point d'attache sera le Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) à St-Édouard-de-Fabre.

**03-19-090A**

**GESTION DES RH- AUTORISATION POUR L'AFFICHAGE DU POSTE D'INGÉNIEUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités locales ont mentionné leur intérêt de participer à une entente intermunicipale pour la mise en commun des services d'un ingénieur civil;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a accepté le projet de mise en commun des services d'un ingénieur civil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage de poste pour combler le poste d'ingénieur civil.

03-19-091A

**GESTION DES RH - GESTION DES ABSENCES POUR CAUSE DE FORCES MAJEURES.**

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 février 2019 des conditions météorologiques ont forcé la Sûreté du Québec à fermer de nombreuses routes dans la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux employés de la MRC de Témiscamingue devaient utiliser l'une de ces routes afin de se rendre sur leur lieu de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, Madame Lyne Gironne, a contacté les employés ne résidant pas dans la même municipalité que leur lieu de travail afin qu'ils ne se déplacent pas, s'assurant ainsi de leur sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'écocentre situé à St-Édouard-de-Fabre a été fermé pour la journée, mais que le bureau de la MRC de Témiscamingue est resté ouvert;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre employés ont été travaillés au bureau de Ville-Marie, que deux employés ont travaillé à partir du bureau de Laverlochère-Angliers une partie de la journée;

**CONSIDÉRANT QUE** rien dans la politique de travail des employés n'est prévu pour ce genre de situation exceptionnelle;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et unanimement résolu

- **QUE** tous les employés qui auraient dû travailler le 25 février soient rémunérés lors de la journée du 25 février, comme s'ils avaient travaillé cette journée-là.
- **QUE** les employés ayant travaillé la journée du 25 février auront une compensation de trois (3) heures en temps cumulées supplémentaires au temps travaillé la journée du 25 février.
- **DE REVENIR** auprès des membres du CA, quant à la formulation que prendra un article à intégrer à la politique de travail du personnel et des cadres de la MRC de Témiscamingue.

03-19-092A

**GESTION DES RH - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC.**

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur la souscription obligatoire au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du barreau du Québec* prévoit que tous les avocats doivent être inscrits au fonds d'assurance responsabilité des avocats s'ils veulent pouvoir exercer leur activité au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement prévoit toutefois certaines exceptions, dont notamment celle prévue à l'article 2 alinéa 7 qui mentionne qu'un avocat n'est pas tenu de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du barreau lorsqu'il est au service exclusif d'une Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue a à son service exclusif, M<sup>e</sup> Jessica Morin-Côté;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M<sup>e</sup> Jessica Morin-Côté dans l'exercice de ses fonctions.

**03-19-093A**

**LOCATION D'UN BUREAU AU SUD DU TÉMISCAMINGUE: OFFRE DE LA MUNICIPALITÉ DE KIPAWA.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'un nouvel agent de développement en tourisme, dont le mandat consiste à être présent sur le territoire des municipalités situées au sud du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kipawa a informé la MRC que des locaux étaient disponibles à son bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**après échanges et discussions, les termes du bail furent établis sous consensus des deux parties impliquées;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la municipalité de Kipawa, de louer un bureau selon un coût annuel de 905 \$ et de la possibilité de louer la salle de conférence, selon un tarif de 100 \$ par jour;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par Mme France Marion  
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue autorise M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le bail, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, avec la municipalité de Kipawa, date effective au 1<sup>er</sup> avril 2019, pour un terme d'un an, avec option de renouvellement. Le bail annuel est au montant de 905 \$.

**03-19-094A**

**INTERNET HAUTE VITESSE: COMMUNICATION-TÉMISCAMINGUE - ÉTAT DE SITUATION.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue est actuellement caution d'une marge de crédit disponible à la Caisse Desjardins pour les utilisations de Communication-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite marge de crédit n'est pas utilisée par Communication-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** les risques que ladite marge de crédit soit utilisée considérant la situation actuelle de Communication-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est le conseil de la MRC qui doit émettre une résolution sur ce sujet, mais qu'il est pertinent que le Comité administratif de la MRC se positionne sur le sujet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au conseil de la MRC de demander à la Caisse Desjardins de fermer la marge de crédit disponible pour les besoins de Communication-Témiscamingue.

**Information**

**SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ - MANDAT PAR RADIO-COM JBM - SUIVI DE DOSSIER.**

Le Comité administratif, lors de la dernière séance, a pris position en demandant à l'entreprise Radio-Com JBM de procéder à l'installation de trois radios de communication et quatre unités de lumière de signalisation d'urgence, avant le 28 février 2019.

L'entreprise n'a pas complété son mandat, mais a débuté l'installation des équipements à la caserne de Lorrainville sur les véhicules tout terrain.

Une soumission a été demandée auprès de l'entreprise Horizon Mobile dont le coût total s'établit à 5 993 \$ (taxes en sus), alors que le mandat octroyé à Radio-Com JBM était de 3 842,05 \$.

**Information**

**SYSTÈME DE COMMUNICATION EN INCENDIE - DÉMARCHE EN COURS.**

Des démarches sont actuellement en cours afin de déterminer quel sera le mode de communication utilisé afin de rejoindre les pompiers lors de situation d'urgence. Les choix proposés sont le cellulaire, le téléavertisseur et un système de radio.

Le CA recommande de tenir une réunion de travail avec les membres du conseil de la MRC, afin de bien documenter et échanger sur les différents scénarios possibles, notamment par la présentation du rapport réalisé par M. Richard Lefebvre

**Information**

**SERVICE D'ÉVALUATION – DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

03-19-095A

**DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **78 607,78 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **573 199,73 \$**, et ce, pour la période du 16 janvier au 15 février 2019.

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 mars 2019.



**Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière**

Information

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

2e partie.

Aucune question de l'assistance.

03-19-096A

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par Mme France Marion  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil de la MRC : 20 mars 2019
- Comité administratif : 3 avril 2019

Il est 19 h 54.

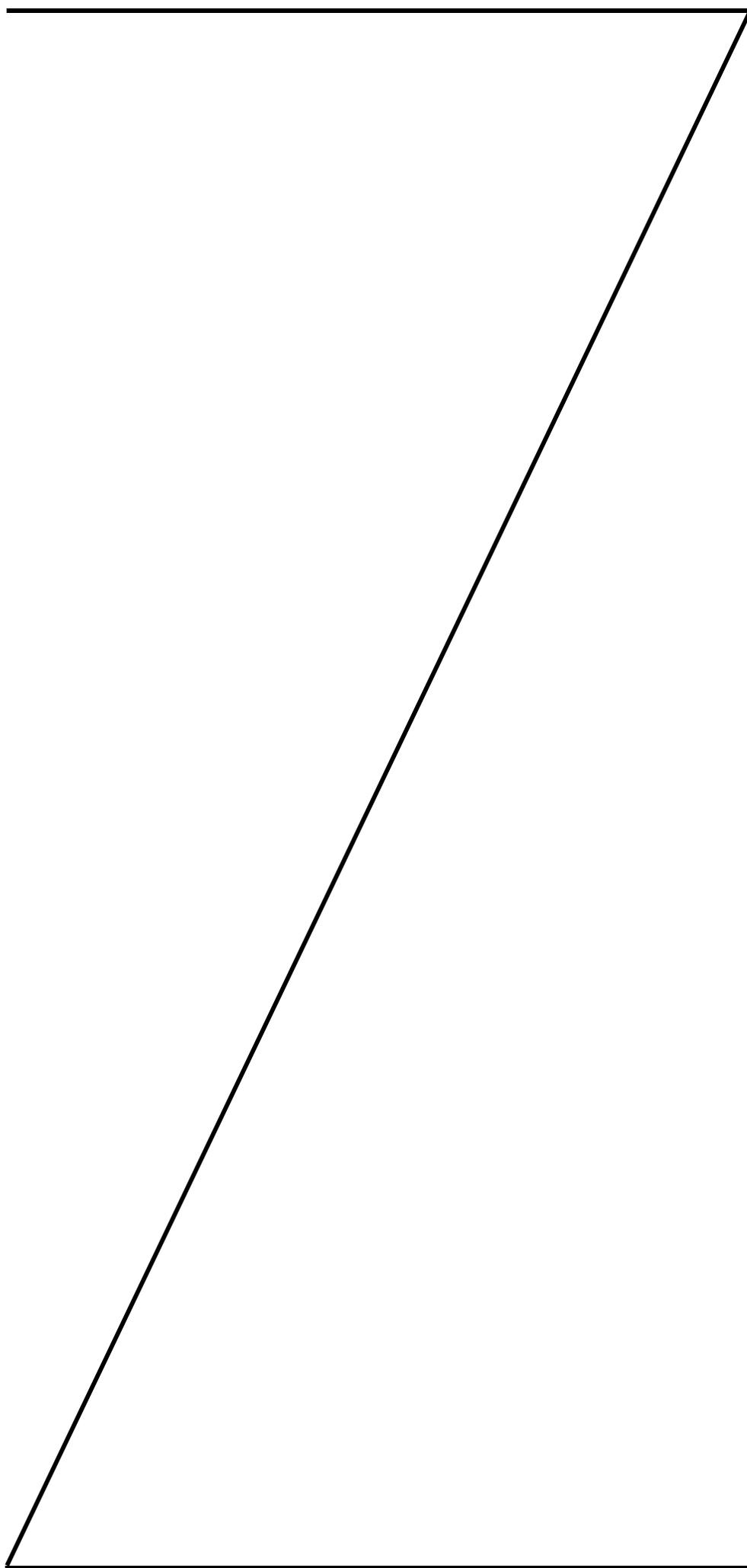
*Claire Bolduc, préfète*

Claire Bolduc, préfète

*Lyne Gironne*

Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**



12604